



Malfaçons , soucis avec cmi

Par **isabelle**, le **27/05/2009** à **15:24**

Bonjour, rnJ'ai des soucis avec mon CMI, Phase hors d'eau hors d'air:5 cm de "jour" entre les menuiseries et les briques creuses. Réponse du constructeur: vous devez payer l'étape H.d'eau/H d'air, les fenêtres sont posées provisoirement jusqu'à ce que le placo soit mis et à ce moment la , ils réajusteront toutes les menuiseries!!! De plus la cheminée n'est toujours pas la ni la porte de garage!!! rnD'autre part, J'ai mis en demeure le CMI car la date de livraison était prévue le 13 mai 2009. rnRéponse: une déclaration d'ouverture de chantier , dont je n'ai jamais eu connaissance rédigée à mon nom (je n'ai pas la page 2 sur laquelle devrait être la signature!) et qui déclare cette ouverture le 12 août 2008 ce qui diffère de 3 mois! rnLe constructeur a-t-il le droit de remplir ce document en mon nom (le sien n'apparaît nul part) sans que j'en ai jamais eu connaissance? Et n'est-ce pas suspect que je n'ai pas la seconde partie avec la signature: qui devrait être la mienne? (j'attends la feuille 2). rnQue dois-je faire? Payer malgré les malfaçons, attendre 3 mois de plus sans "broncher"? C'est un calvaire depuis plus d'un an!